

Questions au Feuilleton

PADR—LES SUBVENTIONS OFFERTES ET REFUSÉES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET AILLEURS AU CANADA

Question n° 5262—M. Brisco:

1. Quel a été le nombre de subventions nettes offertes conformément à la LSDR et refusées de 1969 à 1975, a) en Colombie-Britannique, b) dans le reste du Canada pour (i) la création d'industries nouvelles (ii) l'expansion d'industries déjà existantes?

2. Quel a été dans chaque cas le montant global de la subvention offerte et refusée?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Voici la réponse du ministère de l'Expansion économique régionale. Voir tableau ci-après.

Programme d'aide au développement régional
Bilan au 30 septembre 1975
des offres faites entre le 1^{er} avril 1969 et
le 30 septembre 1975, mais refusées ou expirées par la suite

	Nombre d'offres refusées ou expirées	Montant appro- ximatif des subventions offertes
1. a) En Colombie-Britannique		
(i) Nouvelle industries*	15	\$ 4,038,853
(ii) Agrandissement d'industries existantes**	2	303,600
	17	\$ 4,342,600
b) Dans le reste du Canada		
(i) Nouvelles industries*	376	96,683,949
(ii) Agrandissement d'industries existantes**	143	13,265,939
	519	\$109,949,888

*Par nouvelles industries, on entend: a) nouvel établissement b) agrandissement en vue d'un nouveau produit c) agrandissement et nouvel établissement d) agrandissement et agrandissement en vue d'un nouveau produit e) modernisation et nouvel établissement f) modernisation et agrandissement en vue d'un nouveau produit g) nouvel établissement et agrandissement en vue d'un nouveau produit h) agrandissement, modernisation, nouvel établissement i) modernisation, nouvel établissement et agrandissement en vue d'un nouveau produit j) agrandissement, nouvel établissement, agrandissement en vue d'un nouveau produit k) agrandissement, modernisation, agrandissement en vue d'un nouveau produit l) agrandissement, modernisation, nouvel établissement, agrandissement en vue d'un nouveau produit.

**Par agrandissement d'industrie existantes, on entend: a) agrandissement b) modernisation et c) agrandissement et modernisation.

LE VOYAGE DU 10 AVRIL 1976 DU PREMIER MINISTRE

Question n° 5270—M. Cossitt:

1. Le Premier ministre a-t-il, le 10 avril 1976, assisté à une manifestation parrainée par l'Association des libéraux de Mont Royal et, dans l'affirmative, a) a-t-il, d'Ottawa, fait l'aller et le retour en hélicoptère, b) à qui appartenait l'appareil et qui en a acquitté les frais d'utilisation?

2. Si l'hélicoptère appartenait au gouvernement, a) quel a été le coût total de son utilisation pour le contribuable, y compris les heures de vol et d'attente, b) quels sont les noms et adresses de toutes les personnes qui faisaient partie de la suite du premier ministre, c) d'autres hélicoptères ont-ils accompagné le premier ministre et, dans l'affirmative, quels sont tous les détails de leur utilisation, y compris les noms des personnes à bord à l'exclusion des journalistes?

3. Le premier ministre envisage-t-il de cesser de se rendre aux réunions du Parti libéral aux frais du public et, dans la négative, est-il prêt à y réfléchir immédiatement?

[M. Poulin.]

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. Oui. a) Oui; b) Ministère des Transports.

2. a) \$357; b) Le premier ministre, Justin Trudeau, Sacha Trudeau, Mary Macdonald, adjointe administrative du premier ministre, Pièce 214, Édifice de l'Est; c) Sans objet.

3. Voir la réponse à la question 2333, partie 3, publiée le 14 octobre 1975.

LE PROGRAMME DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Question n° 5283—M. Korchinski:

1. Le ministère de l'Expansion économique régionale a-t-il participé au Programme des services communautaires (Programme 2) et, dans l'affirmative, quel est le montant?

2. a) Quelles sommes sont accordées au projet 1, approvisionnement communautaire en eau et services d'égouts, b) combien d'Indiens ou de Métis y participent et quelle est la répartition des fonds pour chaque groupe, c) combien de fonctionnaires ou de spécialistes y participent et quel est le coût de leurs services?

3. Quelles sommes sont accordées au projet 2, installations communautaires à usages multiples, pour les a) sous-projet 1, services d'incendie, b) sous-projet 2, hôtels de ville, c) sous-projet 3, centres communautaires, d) sous-projet 4, immeubles municipaux, e) sous-projet 5, rues, f) sous-projet 6, gymnases, g) sous-projet 7, écoles, h) sous-projet 8, auberge d'accueil des détenus libérés sous conditions de Potato Lake, i) sous-projet 9, foyer pour garçons, Beauval, j) sous-projet 10, foyer pour filles, Creighton, k) sous-projet 11, centre de santé Pinehouse, l) sous-projet 12, cliniques dentaires et, dans chaque cas, combien (i) d'Indiens ou de Métis y participent et quelle est la répartition des fonds pour chaque groupe (ii) de fonctionnaires ou de spécialistes y participent et quel est le coût de leurs services?

4. Quelles sommes sont accordées au projet 3, planification communautaire, pour les a) sous-projet 1, étude sur les besoins en logement, b) sous-projet 2, analyse de terrains et cartographie photogrammétrique, c) sous-projet 3, enquêtes juridiques et, dans chaque cas, combien (i) d'Indiens ou de Métis y participent et quelle est la distribution des fonds pour chaque groupe (ii) de fonctionnaires ou de spécialistes y participent et quel est le coût de leurs services?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Voici la réponse du ministère de l'Expansion économique régionale. 1. Oui. L'entente auxiliaire provisoire Canada-Saskatchewan sur les terres septentrionales de la Saskatchewan consacre \$7,320,000 à ce programme.

2. a) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$4,861,680; b) Le programme s'adresse à un certain nombre d'agglomérations du nord regroupant environ 9,000 habitants. Les autochtones représentent un pourcentage élevé de la population. Les résidents du nord ont priorité d'emploi dans la réalisation des sous-projets, mais aucune somme n'est expressément allouée aux personnes d'ascendance indienne ou métisse; c) Voir la réponse à la question no 5282, 2a) (ii).

3. a) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$59,355. Le sous-projet répond aux besoins de deux agglomérations du nord, Buffalo Narrows et Green Lake, qui comptent ensemble une population d'environ 1,700 habitants; b) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$18,312. Le sous-projet répond aux besoins de l'agglomération de Cumberland House qui compte une population d'environ 938 habitants; c) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$51,374. Le sous-projet répond aux besoins des agglomérations de Deschambault, de Sandy Bay et de Sturgeon Landing qui regroupent environ 1,150 habitants; d) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$23,760. Le sous-projet répond aux besoins de l'agglomération de Turnor Lake qui compte environ 316 habitants; e) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$85,418. Le sous-projet répond aux besoins de douze agglomérations du nord où vivent 5,300 personnes; f) Au 31 mars 1976, le MEER avait accordé \$961,207. Les sous-projets répondent aux besoins des agglomérations de